

Formulaire de consentement

Je, soussigné _____ déclare accepter, librement, et de façon éclairée, de participer comme sujet à l'étude intitulée :

EVOLUTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE DES FEMMES APRES L'ARRIVEE DU PREMIER ENFANT

Sous la direction de Adèle ASSOUS.

Promoteur : Université Paris Cité, ED 450, Laboratoire du CRPMS

Investigateur principal : Annath GOLAN, doctorante

But de l'étude : appréhender l'évolution de l'identité professionnelle des femmes après l'arrivée du premier enfant

Engagement du participant : l'étude va consister à remplir des questionnaires, réaliser des entretiens afin de mener une étude quantitative et qualitative des données.

Engagement de l'investigateur principal : en tant qu'investigateur principal, il s'engage à mener cette recherche selon les dispositions éthiques et déontologiques, à protéger l'intégrité physique, psychologique et sociale des personnes tout au long de la recherche et à assurer la confidentialité des informations recueillies. Il s'engage également à fournir aux participants tout le soutien permettant d'atténuer les effets négatifs pouvant découler de la participation à cette recherche.

Liberté du participant : le consentement pour poursuivre la recherche peut être retiré à tout moment sans donner de raison et sans encourir aucune responsabilité ni conséquence. Les réponses aux questions ont un caractère facultatif et le défaut de réponse n'aura aucune conséquence pour le sujet.

Information du participant : le participant a la possibilité d'obtenir des informations supplémentaires concernant cette étude auprès de l'investigateur principal, et ce dans les limites des contraintes du plan de recherche.

Confidentialité des informations : toutes les informations concernant les participants seront conservées de façon anonyme et confidentielle. Le traitement informatique n'est pas nominatif, il n'entre pas de ce fait dans la loi Informatique et Liberté (le droit d'accès et de rectification n'est pas recevable). Cette recherche n'ayant qu'un caractère psychologique, elle n'entre pas de ce fait dans la loi Huriet-Sérusclat concernant la protection des personnes dans la recherche bio-médicale. La transmission des informations concernant le participant pour l'expertise ou pour la publication scientifique sera elle aussi anonyme.

Déontologie et éthique : le promoteur et l'investigateur principal s'engagent à préserver absolument la confidentialité et le secret professionnel pour toutes les informations concernant le participant (titre I, articles 1,3,5 et 6 et titre II, articles 3, 9 et 20 du code de déontologie des psychologues, France), ainsi qu'à respecter la charte de déontologie, d'intégrité scientifique et d'éthique de l'Université Paris Cité.

Fait à _____ le _____ en 2 exemplaires

Signatures :

Le participant

L'investigateur principal